



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# S'installer comme agricultrice : sur la socialisation et la formation sexuée en agriculture

Annie RIEU\*, Sabrina DAHACHE\*\*

\* CNRS, CERTOP/UMR 5044 et Equipe Simone / Sagesse, Maison de la recherche,  
5 allée Antonio Machado, F-31058 Toulouse cedex  
e-mail: rieu@univ-tlse2.fr

\*\* Laboratoire Dynamiques rurales et Equipe Simone / Sagesse, Toulouse

**Résumé** – Cet article est consacré à l'analyse des mécanismes de la différenciation sexuée dans les parcours de formation et d'installation en agriculture. Si la profession agricole s'est progressivement ouverte aux filles, les stratégies de reproduction des familles (socialisation, privilège accordé aux garçons lors des pratiques successorales, etc.) constituent des obstacles dans leur choix professionnel. En optant pour une carrière de dirigeantes d'entreprises agricoles, les jeunes filles se positionnent en décalage par rapport aux déterminismes de genre de leur environnement socialisateur. Elles utilisent les marges de manœuvre qui s'offrent à elles (accès aux formations, aides à l'installation, etc.) pour aller au bout de leur projet professionnel. Loin de se conformer aux normes professionnelles et conjugales en vigueur dans le monde agricole, elles impulsent de nouvelles dynamiques sur les exploitations. Les comportements qu'elles adoptent témoignent d'une rupture générationnelle et contribuent en cela au renouvellement du groupe social des agricultrices, mais aussi de la profession agricole.

**Mots-clés** : genre, socialisation, formation agricole, installation en agriculture, management professionnel et domestique

## *Women starting up in agriculture : From gender socialization to training*

**Summary** – This article presents an analysis of the mechanisms of gender differentiation in training and careers in agriculture. Although the agricultural profession has gradually opened up to women, the reproduction strategies of families (through socialization, male favouritism in inheritance practices, etc.) represent considerable barriers to their professional choice. In the decision to run their own agricultural businesses, girls can be said to transgress the gender norms of their immediate environment and family background. They use the available opportunities (in the form of access to agricultural training programmes and qualifications, public start-up subsidies, etc.) to meet their professional goals. Rather than conforming to the dominant professional and family norms of the agricultural community, these women invent new styles of behaviour. Their practices reflect an intergenerational change and contribute to the renewal of the social category of female farmers and of the agricultural profession as a whole.

**Keywords**: gender, socialization, agricultural training, agriculture, professional and domestic organization

## 1. Introduction

Ces dernières décennies se sont caractérisées par des transformations importantes dans le métier d'agriculteur, ainsi que dans les formes familiales traditionnelles. On est passé d'un modèle professionnel basé sur la complémentarité des sexes à un modèle qui laisse plus de place à l'autonomie des individus. Les avancées juridiques dans le statut des femmes<sup>1</sup> l'intégration de la problématique de l'égalité des chances dans les formations, la transformation globale des mentalités ont ouvert un champ propice à l'accès des femmes au métier d'agriculteur. L'augmentation de la part des femmes exploitantes (23 %<sup>2</sup> en 2004 contre 12 % en 1988), ainsi que la progression des filles dans les formations orientant vers le métier d'agriculteur (31 % en 2006 contre 15 % en 1989) témoignent de ces bouleversements dans le monde agricole et d'un mouvement d'auto-nomisation des femmes. Cependant, le « référentiel masculin » reste dominant et se manifeste dans de nombreux domaines comme dans la permanence d'une socialisation sexuée, dans les choix de scolarisation et de formation, dans l'accession au foncier, etc.

En effet, dès leur enfance, les filles et les garçons font l'objet d'une socialisation différenciée. Les pratiques éducatives, les activités d'apprentissage, les interactions parents/enfants, etc. sont autant de modalités qui structurent et caractérisent les « primes éducations » (Dubar, 1996) sexuées. Ces processus combinent des mécanismes de développement des capacités et de construction de « règles, valeurs, signes » (Piaget, 1932) conformes aux modèles parentaux (Dubar, 1996). C'est ainsi que les filles et les garçons construisent leurs premières identités sexuées par « assimilations et accommodations successives » (Dubar, 1996). Cette socialisation contribue à fournir les référentiels sexués des formations et des métiers à partir desquels les filles et les garçons anticipent des socialisations ultérieures différenciées. Celles-ci induisent la validation de « capitaux économiques et culturels » inégaux (Bourdieu et Passeron, 1970).

Par ailleurs, l'orientation des filles vers les formations qui leur sont habituellement réservées renoue avec la longue tradition d'exclusion des femmes de la profession agricole. En effet, historiquement, les écoles de formation et le groupe professionnel des agriculteurs se sont constitués en référence à un ensemble de traits symboliques et de pratiques marqués au masculin. L'éthos de la profession agricole présentait un « régime de genre » (Connell, 1987) spécifique qui légitimait la captation par les hommes du statut de chef d'exploitation et l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique et familiale. Dans cette configuration sociale, l'investissement des femmes dans les activités agricoles apparaissait comme le prolongement de celui qui est effectué dans la sphère domestique et familiale. Cette invisibilisation du travail des femmes contribuait à les maintenir aux marges des qualifications et de la profession agricole (Caniau, 1983).

<sup>1</sup> Les femmes sont passées du statut d'aide familiale au statut de co-exploitante (loi d'orientation agricole n° 80-502 du 4 juillet 1980). Le statut de conjoint collaborateur fixé par la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 a remplacé celui de conjoint participant aux travaux.

<sup>2</sup> Parmi les femmes chefs d'exploitation installées en 2004, 31 % d'entre elles sont installées en agriculture à titre individuel, 25 % en groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), 37 % en exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), et 7 % sous d'autres formes sociétaires. En Midi-Pyrénées, 24 % des femmes se sont installées en agriculture en 2004, dont 28 % en EARL, 36 % en individuel, 32 % en GAEC et 4 % sous d'autres formes sociétaires (CNASEA, 2004).

Si les stratégies de reproduction des familles (socialisation, préférence « mâle » lors des pratiques successorales, etc.) et des formations contribuent encore à détourner les femmes de « ces bastions masculins », certaines parviennent toutefois à s'affranchir de ces « obstacles à l'égalité » (Marry, 2004). Les comportements qu'elles adoptent sont porteurs d'une capacité d'action et d'une légitimité à se distancier des référentiels de socialisation sexuée et des normes professionnelles. En effet, loin de se calquer sur les modèles traditionnels des femmes en agriculture, les filles qui investissent aujourd'hui les formations et la profession agricole témoignent de leur désir d'autonomie et d'accomplissement personnel et professionnel. Elles impulsent de nouvelles dynamiques, qui font rupture avec la chaîne de « reproduction » des positions des femmes en agriculture.

Dans cet article, nous nous appuyons sur les résultats de plusieurs recherches menées sur la place des femmes en agriculture (Rieu, 1985, 1989, 2004 ; Rieu et Cettolo, 2000<sup>3</sup>; Dahache, 2004<sup>4</sup>) et sur le processus de féminisation des formations de l'enseignement agricole (Dahache, 2005, 2006-2008<sup>5</sup>). Nous avons choisi de porter notre observation sur un groupe particulier de jeunes femmes qui ont fait le choix de devenir dirigeantes d'entreprises agricoles, et qui ont suivi la même formation, dans une même temporalité que leurs collègues hommes. Ceci nous permet de mesurer à travers les trajectoires de vie, les mécanismes précis de la différenciation sexuée des parcours d'installation en agriculture. Ils nous ont également permis de repérer un certain nombre d'indicateurs d'inégalité entre les hommes et les femmes au niveau des expériences de socialisation (primaire et secondaire) dans l'accès au foncier, aux prêts bancaires, etc. Par ailleurs, le fait que les conjoints ne soient pas agriculteurs nous place dans un cas de figure intéressant, plutôt inversé, par rapport au modèle classique de l'agriculture.

---

<sup>3</sup> Dans le cadre de la première enquête qui s'intitule « Femmes et Hommes dans les petites exploitations agricoles en Midi-Pyrénées », 150 femmes ont été interrogées par le biais d'un questionnaire. Elles étaient en majorité chefs d'exploitation. De même, 75 hommes chefs d'exploitation ont été interviewés. Parmi les 150 femmes qui avaient fait l'objet de la première recherche, 118 étaient en exploitation individuelle et 32 en formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA). 87 sont chefs d'exploitation. 23,6 % ont moins de 40 ans ; 8,7 % sont en couple sans enfant ; 66 % en couple avec enfants ; 24,6 % en cohabitation avec une famille élargie ; 67 % ont un conjoint issu du monde agricole ; 93 ont des exploitations de moins de 25 ha et 54 de 25 à plus de 40 ha ; 42 % sont orientées vers l'élevage viande (bovins et ovins majoritairement), 20,7 % vers l'élevage laitier ; 21,3 % vers les cultures (dont 13 % en maraîchage) ; 52 % ont hérité des parents ou des beaux-parents ; 28,7 % ont acheté l'exploitation. 19,3 % sont en fermage.

<sup>4</sup> Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, réalisé en 2004, intitulé « Déterminants et installations individuelles en agriculture : le cas des femmes dans le département du Gers », nous avons effectué des entretiens biographiques auprès d'une quinzaine de femmes et d'hommes, dirigeants d'entreprise agricole. Les conjoints des agricultrices rencontrées exercent les professions d'artisan, de chauffeur poids lourd, de brancardier, etc., et les conjointes des agriculteurs sont comptable, formatrice, caissière, etc.

<sup>5</sup> Dans le cadre d'un DEA et d'une thèse en doctorat intitulés « La féminisation des établissements d'enseignement agricole en Midi-Pyrénées : un cas révélateur de la dynamique des rapports sociaux de sexe dans le monde rural », nous portons notre réflexion sur le processus de féminisation des formations des secteurs de la production, de la transformation et des services. Pour cela, nous avons réalisé des observations participantes sur plusieurs établissements et une trentaine d'entretiens auprès d'élèves, d'enseignants, de conseillers principaux d'éducation et de chefs d'établissement. Les établissements concernés intègrent des filières de formation de niveau V, VI et III qui dirigent vers les métiers de l'agriculture. Il s'agit de deux lycées d'enseignement général et technologique agricole (composés de 55 % et de 30 % de filles), d'un centre de formation professionnelle et de promotion agricole (31 %

## 2. Mutations des familles agricoles et des modèles professionnels

La situation des femmes en agriculture s'inscrit dans un processus global de transformations de la famille et du métier d'agriculteur. Historiquement, les familles rurales, tout comme la profession agricole, ont connu de profondes mutations qui ont affecté les rapports sociaux de sexe en agriculture. En effet, jusque dans les années 1960, les femmes ne bénéficient d'aucun statut juridique et professionnel agricole. Le modèle professionnel qui prévaut se caractérise par la structure de parenté des familles agricoles élargies (Mendras, 1984). Le chef de famille étant légitimement le chef de l'exploitation, chaque membre participe aux activités productrices des exploitations, avec un statut de dépendance et d'infériorité. Les rapports de travail obéissent aux normes qui régissent les rapports familiaux (Barthez, 1982 ; Mendras, 1984). Les activités des femmes et des enfants s'inscrivent dans le système social d'oppression particulier, que Christine Delphy nommait le patriarcat (Delphy, 2001).

De cette configuration des familles agricoles élargies, on est passé à un tout autre modèle, celui des couples agricoles. Dans ce modèle professionnel, l'implication des femmes dans les procès du travail agricole n'induit pas pour autant leur accès au statut de chef d'exploitation ou à un autre statut plus favorable. L'organisation du travail entre les hommes et les femmes est basée sur une hiérarchisation sexuée et des « solidarités sexuelles » plus larges qui se confondent avec les réseaux de parenté ou les complètent (Segalen, 1980, p. 87 ; Mendras, 1984 ; Gervais *et al.*, 1997). Cette vision de la complémentarité des hommes et des femmes, fondée par la législation agricole, soutenue par le syndicalisme dominant, les organismes professionnels et la politique agricole (Mendras, 1984 ; Gervais *et al.*, 1997), s'inscrivait dans les structures objectives de la profession agricole. Elle a contribué à légitimer et renforcer le système de reproduction du modèle des « couples agricoles complémentaires ». Les modèles parentaux des agriculteurs et agricultrices rencontrés se trouvent souvent dans cette configuration sociale. Les récits recueillis illustrent le décalage qui existe entre le modèle professionnel de bi-actifs des jeunes couples et celui de leurs parents. Ils nous apportent des informations sur le tournant temporel qui s'est produit entre ces deux générations et soulignent également les différences d'exigences des plus jeunes (voir encadré page suivante).

En choisissant pour conjoint un agriculteur, les femmes faisaient ainsi le choix d'exercer la profession agricole en s'associant à leur époux (Segalen, 1980). L'alliance des aspirations des conjoints quant au devenir des exploitations était en adéquation sous tous les rapports et socialement pertinents (Segalen, 1980). Comme pour le modèle des familles agricoles élargies, les « stratégies matrimoniales » étaient en lien

---

de filles) et d'un lycée professionnel agricole (53 % de filles). L'analyse des premières données collectées nous permet de saisir les différentes logiques d'action et de réflexivité des filles par rapport à leur parcours de formation. Elle nous a également permis de recueillir les premiers résultats concernant les effets de la mise en œuvre des politiques publiques de promotion de l'égalité des chances (*Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* du 25 février 2000, *Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* du 19 juin 2006, etc.).

Jean-Paul, âgé de 32 ans, marié, sans enfant, est originaire d'une famille composée d'un père chef d'exploitation, d'une mère active sur l'entreprise familiale mais sans statut professionnel et d'un frère cadet. Ses parents ont exercé la profession dans une logique de solidarité et de sociabilité (Segalen, 1980). Ensemble, ils ont transmis à leurs deux fils les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour travailler dans ce secteur professionnel. Ils leur ont également inculqué le lien privilégié qu'ils entretiennent à la terre (Segalen, 1980). C'est sans doute pour cette raison que Jean-Paul s'est spécialisé dans une production céréalière (76 ha) et des activités para-agricoles de production (85 ha de moissons) : *« Ils (ses parents) sont d'une autre époque... Ils étaient jamais l'un sans l'autre toujours partout ils se suivaient {...}. Dans les champs pour la paille, elle (sa mère) était là et pas dans le tracteur mais au pied du tracteur, elle les montait les bottes sur la remorque {...}. Mais les gens... Ils regardaient pas si la femme pouvait toucher quelque chose ou pas à la retraite.. ça va être ça pour mes parents {...}. Oh mes parents, ils sortent jamais. Je crois qu'ils sont partis d'ici une ou deux fois dans leur vie pas plus. Aujourd'hui c'est plus pareil, les jeunes (agriculteurs), ils prennent des vacances comme tout le monde ... moi je prends deux ou trois jours ... des fois plus quand j'en ai marre. »*

Particulièrement attiré par la profession d'agriculteur, Jean-Paul s'est rapidement dirigé vers des études agricoles et obtint le Brevet de Technicien supérieur agricole. Il commença par travailler comme aide familiale sur l'entreprise de ses parents, en attendant de créer une société avec son père et son frère. Par crainte de se retrouver sous la tutelle paternelle, il choisit de créer sa propre entreprise agricole en utilisant les aides à l'installation (Dotation Jeune Agriculteur et prêts bonifiés). Son épouse qui exerce la profession de comptable ne participe guère aux travaux agricoles, si ce n'est pour la réalisation des activités comptables et administratives. De son côté, Jean-Paul prend en charge un certain nombre de tâches domestiques (repas du midi, rangements, courses et parfois le ménage).

direct avec les « stratégies de fécondité » et les « stratégies successorales » (Bourdieu, 1993). Elles contribuaient, d'une part, à la perpétuation des lignées et de leur patri-moine, puis, d'autre part, au renouvellement des alliances matrimoniales et de la division sexuelle du travail. Dans le contexte de l'exode rural féminin et du célibat masculin, ce « système de la reproduction » (Bourdieu, 1993) a connu un dysfonctionnement. En même temps, les conjointes des agriculteurs qui sont restées dans le milieu ont réclamé une égalité de traitement et une reconnaissance professionnelle (Barthez, 1982). Ces revendications ont abouti à la mise en place d'une série de dispositifs qui visent à combler les retards séculaires relatifs à l'égalité des sexes<sup>6</sup>, sans pour autant l'atteindre, excepté dans les formes sociétaires.

<sup>6</sup> En 1980, la loi d'orientation agricole a instauré les statuts de conjointe co-exploitante et de conjoint collaborateur qui autorisent les épouses d'agriculteurs à accomplir des actes d'administration concernant les besoins des entreprises agricoles. Avec ce statut, les femmes n'acquièrent aucun droit professionnel, si ce n'est celui de participer à la gestion du patrimoine. Elles restent ainsi sous la tutelle du chef d'exploitation, le mari. En 1985, deux nouvelles lois tendent vers un principe d'égalité : une réforme des régimes matrimoniaux met les femmes à égalité avec les hommes pour gérer

L'essor des EARL participe ainsi de ce mouvement d'égalité puisque les femmes peuvent bénéficier du statut de chef d'exploitation. Mais là encore, l'autonomie des agricultrices dans le cadre de ces formules semble limitée, il n'y a qu'un seul foyer économique et le représentant est la plupart du temps l'homme. La « légitimité juridique » des installations en EARL repose sur des logiques patrimoniales et matrimoniales (Cardon, 2004). La mise en commun des biens gérés collectivement unit les membres de l'EARL en l'occurrence les couples agricoles (Cardon, 2004). Cette législation induit une évolution en termes de gestion du patrimoine, mais non en termes de droits professionnels des femmes (Cardon, 2004, p. 48).

Du modèle des familles agricoles élargies aux couples complémentaires, en passant par le schéma des hommes et des femmes plus autonomes en agriculture se sont profilées d'autres configurations intermédiaires qui rendent compte de la complexification des structures familiales en agriculture. Mais, dans ces différents modèles professionnels agricoles, les hommes et les femmes se positionnent de manière différenciée. Celles-ci bénéficient souvent d'un statut professionnel inférieur, alors que les hommes sont presque toujours chefs d'exploitation. Dans le modèle des couples égalitaires agricoles, les hommes et les femmes se démarquent du modèle traditionnel dans la sphère du travail agricole. Ils et elles sont installés en GAEC ou sous d'autres formes sociétaires (EARL, etc.) et bénéficient des mêmes statuts professionnels (chef d'exploitation) et droits dans le cas des co-propriétés. La sphère professionnelle est ainsi légitimement considérée comme un espace de réalisation personnelle et professionnelle autant pour les hommes que pour les femmes. Dans ce modèle, nous rencontrons aussi des jeunes femmes dirigeantes d'entreprises agricoles. Pour celles-ci, la distanciation envers les représentations et les modèles professionnels traditionnels est relativement plus marquée, d'autant plus que les conjoints exercent une profession hors de l'exploitation agricole (artisans, salariés, etc.). Au regard de ces différents modèles professionnels, les femmes qui parviennent à percer dans le secteur de l'agriculture se différencient entre elles, tout autant que les hommes. Leur distanciation, plus ou moins grande par rapport au processus de hiérarchisation des sexes dans la profession agricole, semble étroitement liée aux différentes modalités d'entrée dans la profession, mais aussi à leur contexte de socialisation.

---

le patrimoine commun. La même année, une nouvelle réforme autorise les couples à constituer une EARL sans tierce personne. A partir du décret du 23 février 1988, chacun des époux peut bénéficier des aides à l'installation (DJA, emprunts bonifiés, etc.). La loi d'adaptation du 31 décembre 1988 a par ailleurs renforcé la sécurité professionnelle des conjointes en introduisant la possibilité de cession du bail entre époux. Plus récemment, depuis 1992, les conjointes avec un statut de conjoint de chef d'exploitation participant aux travaux peuvent sur option des deux époux solliciter le partage des points retraités. Enfin, la loi d'orientation de 1999 a modifié le statut de conjoint collaborateur qui permet désormais aux femmes de bénéficier des droits supplémentaires en matière de retraite et certaines prestations sociales. Depuis 2005, ce statut est rendu accessible sans l'autorisation préalable du chef d'exploitation. Son accès est autorisé aux concubins et aux bénéficiaires d'un pacte civil de solidarité. Actuellement, les couples associés exploitants sont affiliés comme chefs d'exploitation à la mutuelle sociale agricole et les épouses peuvent accéder à une protection sociale personnelle et complète. Mais aucune restriction agricole légale ne prévoit une égalité de rémunération entre les conjoints, excepté dans le cadre des GAEC.

### 3. Des modes de socialisation sexués

#### 3.1. Le poids d'une éducation familiale différenciée

Les femmes et les hommes rencontrés sur nos terrains d'enquête ont connu des expériences de « prime éducation » différenciées (Dahache, 2004 ; Rieu et Certolo, 2000). En fonction des interventions éducatives et des conduites sexuées des parents, ils ont souvent adopté des comportements conformes à leur appartenance de sexe. Cependant, les référentiels et les pratiques de socialisation n'ont pas marqué de la même façon les hommes (Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006). Dès leur enfance, ces derniers ont fait l'objet d'attentes et d'appréciations différenciées de la part des « autrui significatifs »<sup>7</sup> (Berger et Luckmann, 1986). Non seulement, ils ont été plus souvent sollicités que les filles à participer aux activités agricoles familiales<sup>8</sup>, mais ils ont été aussi plus exposés aux sanctions émanant de leur entourage proche, lorsqu'ils ont adopté des conduites non conformes aux attentes sociales des parents. Le passage de la « soumission à l'ordre social parental à l'autonomie personnelle de leur coopération volontaire » (Dubar, 1996) a ainsi assuré leur adhésion subjective au modèle de comportement marqué au masculin. Mais ces expériences de socialisation ont parfois été vécues de façon conflictuelle, comme l'illustre le témoignage suivant :

Dans leur contexte familial, les hommes interviewés ont appris par identification et par imitation des schémas et des modèles de conduite stéréotypés. Ainsi, ils ont été amenés à adhérer au modèle de référence transmis par les hommes de la famille. Ce processus d'identification a guidé leur conduite, sans qu'ils s'en rendent compte (Moscovici, 1972). Quels que soient leur rang de naissance et la nature de leur fratrie, les aspirations parentales à leur égard se sont focalisées sur leur socialisation agricole, en tant que tremplin vers la réussite professionnelle, en termes de carrière dans l'agriculture. De fait, ils ont été pris dans une « *logique d'héritage professionnel familial* » (Lapeyre, 2003). Concrètement, cette logique se décline dans une très large palette de modalités. Cela comprend la transmission des savoirs et des savoir-faire agricoles, l'apprentissage des techniques et pratiques végétales, l'initiation à la conduite des tracteurs, l'appui dans le choix d'orientation scolaire, la mobilisation pour les études agricoles, etc.

A l'inverse, les agricultrices interrogées situées dans les fratries mixtes ont été souvent formées, et confortées par leur mère, à une socialisation domestique. Très tôt, ces dernières leur ont transmis ce qu'il est socialement souhaitable de faire lorsqu'on est une fille (maternage, maison). Même si les femmes interrogées ont eu parfois des velléités d'installation en agriculture au cours de leur adolescence, elles ont été souvent découragées par leurs mères et invitées à s'engager dans des carrières professionnelles qui sont supposées convenir à leur sexe. Les discours maternels ne se sont pas centrés

<sup>7</sup> Terme utilisé par P. Berger et T. Luckmann (1986) pour désigner les individus chargés des « socialisations primaire et secondaire ».

<sup>8</sup> Dans le cadre de nos observations de terrain, nous avons constaté, encore aujourd'hui, que les garçons sont dispensés de cours par leurs parents agriculteurs, afin de participer aux travaux collectifs de l'entreprise familiale (moisson, cueillette de tabac, etc.).



Serge, 34 ans, vit en union libre, sans enfant. Il est spécialisé dans les activités de productions végétales (26 ha) et d'épandage. Il situe d'emblée son parcours dans la saga des hommes de son environnement familial, père, grand-père. Tous ont fait l'objet d'une socialisation appropriée à l'exercice de la profession agricole. Héritiers de l'entreprise familiale, ils ont exercé ce métier même s'ils ont été plus ou moins contraints de le faire pour ne pas contrarier les aspirations des lignées masculines. Le modèle du père de Serge renvoie au modèle du « *breadwinner* »<sup>1</sup>. Inscrit dans une logique de surinvestissement professionnel, ce dernier s'est employé à s'acquitter des responsabilités familiales et à maintenir le « mythe de chef » de l'exploitation et de la famille. Serge est l'unique garçon d'une fratrie mixte et par conséquent le seul à avoir été sollicité par son père dans les activités agricoles : « *Mes parents, quand j'étais jeune, m'imposaient de les aider et plutôt que de me sentir bien à l'aise, cela me pesait... C'était toujours par force, sinon je trouvais un moyen pour ne pas le faire. Je me rappelle qu'avec mon père ça gueulait des fois... De toute façon chez moi, c'était pas l'amusement, il ne fallait pas chômer. C'était le travail ou la porte.* »

Avant de s'installer en agriculture, Serge s'est orienté vers des études professionnelles de menuiserie, sans doute pour se démarquer de son père. Après quatre années d'exercice de cette profession, il est licencié et se réoriente vers une formation agricole adulte (brevet professionnel agricole adulte) pour reprendre l'entreprise agricole de son père et s'installer à son compte avec l'aide de la DJA et de prêts bonifiés. Sa conjointe, qui exerce la profession de formatrice, n'intervient pas sur l'entreprise agricole, mais elle a en charge l'ensemble des tâches domestiques et familiales.

<sup>1</sup> Ce terme renvoie au modèle de l'« homme pourvoyeur principal des ressources » (Crompton, 1999).

uniquement sur les difficultés physiques liées à l'exercice de la profession, ils soulignent également les difficultés économiques rencontrées par les femmes du fait d'une répartition inégalitaire des revenus d'activité de l'entreprise familiale. Ces mises en garde ont limité par contrecoup les déterminations des femmes rencontrées à suivre les filières scolaires et professionnelles de leur choix. Mais certaines ont passé outre, l'exemple ci-après le montre.

Dans leur environnement familial, les agricultrices rencontrées ont découvert le modèle culturel de la division sexuelle du travail en agriculture. Leurs mères se sont consacrées à la fois aux fonctions relatives à la sphère familiale et aux activités agricoles, souvent sans statut professionnel. Comme le souligne Valérie (*op.cit.*) : « *Ma mère ne faisait pas tout ce qu'elle voulait. C'était mon père qui commandait. Le soir, il disait ce qu'il fallait qu'elle fasse pour le lendemain et puis il fallait que ce soit fait {...}. Ce qu'elle vendait par ci, par là, elle disait tout à mon père, elle vendait des comptes quoi et puis c'était pas pour elle, il fallait acheter du matériel avec ça... Il fallait pas jeter le moindre sou par la fenêtre.* ».

Valérie, 35 ans, mariée, 3 enfants dirige une entreprise agricole orientée vers une production de céréales (19 ha) et de palmipèdes gras (20 000 par an). Née d'un père chef d'exploitation et d'une mère aide-familiale, elle se situe dans une fratrie composée de deux frères et d'une sœur. *A priori*, rien ne la destine à exercer la profession d'agricultrice. Ses parents ne l'ont pas socialisée en agriculture. Ils se focalisaient plutôt sur la « prime éducation » (Dubar, 1996) agricole de ses deux frères, potentiels héritiers de l'entreprise agricole familiale. Sa mère a toujours travaillé sur l'exploitation, tout en se consacrant à sa famille, sans réellement remettre en question le modèle traditionnel des femmes en agriculture. De ce fait, elle lui a transmis un stock d'images négatives sur l'exercice de la profession et pensait que le métier d'agriculteur n'était pas une profession pour les femmes :

*« Ma mère me disait toujours ne t'embête pas comme moi... si tu peux faire autre chose fais le...il vaut mieux que tu sois dans un bureau plutôt que de travailler comme moi. »*

Sa mère l'a encouragée à s'orienter vers des études de comptabilité. Après avoir quitté ce cursus de formation, elle a connu un parcours professionnel chaotique, alternant des périodes de salariat et de chômage. A l'issue d'une longue période de précarité, elle décide alors de se diriger vers la formation agricole adulte (BPA adulte) et obtient les aides à l'installation (DJA et prêts bonifiés). Le mari de Valérie, qui est artisan, participe aux activités de l'entreprise agricole : réparation de matériels et rénovation des bâtiments. En revanche, il n'intervient pas du tout sur la sphère domestique et familiale.

Pour leurs filles, les mères incarnent l'image de femmes actives, mais dépendantes de leur conjoint tant du point de vue financier que du point de vue professionnel. Ainsi, à partir de l'observation des modèles parentaux, elles ont appris ce qui convient aux hommes et aux femmes, la différenciation et la hiérarchisation des sexes en agriculture. Elles ont également incorporé des dispositions sociales issues non seulement de leur appartenance de classe, mais aussi de l'ensemble des systèmes d'action qu'elles ont traversés au cours de leur enfance. C'est alors que certaines ont aspiré à d'autres modèles identificatoires de femmes actives, autonomes et indépendantes (Le Feuvre, 2003). On peut dire qu'elles ont adopté une « attitude de révolte fébrile » (Berger et Luckmann, 1986) à l'égard de la subordination des femmes en agriculture.

Par ailleurs, on note que les femmes issues de familles composées d'une fratrie féminine, ou bien d'une seule fille, ont connu des expériences de socialisation différentes de celles qui sont situées dans les fratries mixtes. L'absence de garçons a favorisé une socialisation appropriée au domaine de l'agriculture, notamment pour les aînées. Les pères ont joué un rôle important dans ce processus, laissant les mères relativement en retrait dans la réalisation quotidienne des déclarations d'intentions éducatives. Ainsi ces femmes, fortement impliquées dans l'ensemble des activités productives familiales, sont allées au bout de leur choix et elles ont passé les différentes épreuves conduisant à leur professionnalisation en agriculture. On constate que leurs pères ont formulé des ambitions sociales et professionnelles pour ces dernières, comme pour un garçon, dans la perspective de la pérennisation de l'exploitation agricole, voire de la lignée. De cette façon, leur orientation vers la voie scolaire agricole n'est pas considérée comme une dot

matrimoniale : c'est une ouverture vers l'accès au métier d'agriculteur. Leurs pères leur ont aussi transmis des valeurs d'autonomie et d'épanouissement dans l'exercice de la profession agricole. Dans cette logique d'expérience de socialisation, la construction de l'identité subjective des femmes s'est plutôt unifiée aux référentiels masculins transmis par les pères et non à leur sexe d'appartenance.

### 3.2. Des orientations de formation qui continuent d'être marquées par les stéréotypes de sexe

Le mouvement de féminisation de l'enseignement agricole, engagé depuis 1989, est resté très segmenté malgré le contexte de socialisation favorable à la mixité des systèmes éducatifs scolaires et professionnels (Baudoux et Zaidman, 1992) ; l'orientation scolaire des filles et des garçons n'échappe pas pour autant au processus de sexuation (Vouillot *et al.*, 2004).

Dans le secteur étudié, la proportion des filles est passée de 38,6 % en 1989 à 49,8 % en 2006. Ces dernières représentent 40 % des effectifs dans les formations générales ou technologiques et 54,6 % dans les formations professionnelles. Au sein de ces filières, les disparités sont fortes entre les sexes : le secteur de formation « des services aux personnes et aux entreprises » compte plus de 90 % de filles, celui de « l'aménagement », 16 %. C'est dans le secteur de la production que l'augmentation du nombre de filles est la plus forte (plus deux points par rapport à 2005) (STATEA, 2007). Le mouvement de féminisation de cette section renforce toutefois les sections traditionnellement investies par les filles. Dans les filières de la production horticole, florale et légumière, les filles représentent 49 % des effectifs et dans les filières de la production animale, 26 %. Dans les formations de la production végétale, elles atteignent 16 % des effectifs (DGER, 2003).

Au cours de leur scolarité, la plupart des femmes que nous avons rencontrées ont suivi des formations professionnelles éloignées du monde agricole<sup>9</sup> : Brevet d'études professionnelles de comptabilité, Brevet d'études professionnelles de cuisine, etc. Après quelques détours biographiques (mariage ou mise en couple, naissance des enfants, etc.), elles ont réorienté leur parcours scolaire en suivant une formation agricole adulte (c'est-à-dire le Brevet professionnel agricole, diplôme d'état de niveau 5, ministère de l'Agriculture). Cependant, elles se sont retrouvées dans des sections de formation très féminisées (production avicole, conserverie, comptabilité). A la différence des femmes, les hommes ont suivi la formation agricole dans le cadre de leur scolarité. Ils ont obtenu des diplômes agricoles supérieurs à ceux des femmes et se sont dirigés vers les sections de formation traditionnellement masculines<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Dans la première enquête (Rieu et Cettolo, 2000), 42,7 % des femmes sont titulaires d'un baccalauréat général, 47 % ont atteint le niveau de formation du BEPC, 16,6 % celui du CEP. 63,3 % de femmes n'ont suivi aucune formation agricole. Avant de s'installer en agriculture, 59,3 % des femmes ont exercé les professions de salarié, vendeuse, caissière, ouvrière, coiffeuse, employée de maison.

<sup>10</sup> Brevet d'études professionnelles agricoles, section : Conduite Production agricole, option Production végétale ; Baccalauréat technologique agricole, option : Système technique, Agronomie et Environnement ; Brevet de technicien supérieur agricole, option : Analyse et conduite des systèmes d'exploitation.

Cependant, toutes les femmes interviewées n'ont pas été exclues du cursus scolaire de la formation agricole. En effet, celles qui ont fait le choix de suivre des études agricoles habituellement investies par les garçons<sup>11</sup> ont connu une « socialisation inversée » (Saladin d'Anglure, 1992) dans la sphère familiale. Cette expérience leur a permis de suivre cette voie malgré les « risques sociaux » que cette orientation implique, en termes de difficultés. Cette relative inconscience des barrières liées à l'appartenance sexuée a ainsi rendu aisé le choix de formation, d'autant plus que leur orientation est sous-tendue par leur aspiration à prendre la place d'un « frère manquant » afin de porter les ambitions sociales de leurs pères (Daune-Richard *et al.*, 1987). C'est le cas de l'exemple suivant :

Myriam (30 ans, mariée, deux enfants) gère une exploitation orientée vers les productions de céréales (19 ha), de tabacs (8 ha) et de volailles labellisées (55 000 par an). Fille d'agriculteurs, elle a reçu une socialisation familiale résolument tournée vers l'agriculture. C'est surtout son père qui lui a transmis les rudiments nécessaires à l'exercice de la profession. Ses ambitions se sont nourries des aspirations de ce dernier, ainsi que de l'image de « l'homme pourvoyeur principal des ressources » qu'il véhiculait. Il s'est situé à la tête de l'exploitation familiale suite à un héritage paternel et s'est investi dans son travail tout en revendiquant le bien-fondé de l'autonomie professionnelle pour l'exercer lui-même. Myriam a choisi de suivre la trace de son père dès sa prime enfance. Son intérêt pour l'agriculture ne faiblissant pas, elle s'est rapidement orientée vers des études agricoles pour aller au bout de son aspiration professionnelle, mais aussi de celle de son père : « *Je suis partie dans une école agricole parce que j'étais presque le garçon de la famille. On n'est que deux sœurs, mais moi j'étais considérée comme un garçon. Cette école me plaisait et mes parents étaient d'accord pour que je fasse ce métier* ». Après avoir obtenu son diplôme agricole (baccalauréat technologique agricole), Myriam profite de la mise en vente d'une propriété foncière pour réaliser une installation hors cadre familial. Ces parents envisagent de transmettre leur bien foncier à sa sœur cadette dont le mari est chef d'exploitation sur une petite propriété. L'époux de Myriam exerce le métier d'agent commercial. Il participe rarement aux travaux de l'entreprise agricole. En revanche, il a pour charge un certain nombre de tâches domestiques et familiales (préparation des repas, soins aux enfants, ménage, etc.). Sa belle-mère prend la relève au moment de ses absences.

Cet exemple met en évidence l'importance des transmissions paternelles dans le choix d'orientation. Formées de façon précoce à l'exercice du métier d'agriculteur, ces femmes sont contraintes de réussir socialement, comme les hommes. Une socialisation familiale résolument marquée au masculin, un double soutien parental au projet professionnel sont autant d'éléments qui structurent ces destins de filles improbables (Terrail, 1984). Ces femmes ont suivi la formation agricole qui prépare à l'installation sans réellement se soucier de leur future vie familiale. Bien qu'elles aient rencontré leur conjoint vers la fin de leur parcours de formation, le choix d'avoir des enfants a été différé.

<sup>11</sup> BEPA, section : Conduite Production agricole, option Production végétale ; Baccalauréat technologique agricole, option : Système technique, Agronomie et Environnement.

Si l'on observe les parcours de formation des agricultrices interviewées, on constate une forte « bipolarisation » (Maruani, 2000). Et ce, entre des femmes qualifiées qui peuvent rentabiliser, professionnellement, leur investissement dans la formation agricole, et les femmes moins qualifiées qui ont acquis un diplôme (BPA adulte), peu reconnu dans le milieu professionnel agricole. Les mécanismes assurant la sélection des candidats et des candidates aux examens les ont conduits à se mobiliser fortement dans leurs études, parfois au détriment de leur vie de famille. Les aides à l'installation (dotation-jeune agriculteur, prêts bonifiés) passant par l'obtention d'un diplôme, les agricultrices rencontrées ont vécu leur trajectoire dans la formation comme un « passage obligé », véritable stratégie de reconversion des capitaux culturels en capitaux économiques. Ainsi, la conquête des diplômes agricoles et des aides à l'installation s'est faite au prix d'une lutte et de beaucoup de ténacité. Mais à partir du moment où ces femmes ont emprunté la voie officielle de l'accès à la profession agricole, elles tendent à alimenter la « dynamique d'égalité entre les sexes » (Marry, 1998).

Les hommes, nés de parents agriculteurs, ont été plus formatés que les femmes à s'engager dans la voie scolaire agricole. La mobilisation des parents dans la poursuite d'études orientées vers le métier d'agriculteur s'est révélée d'ailleurs plus poussée chez les garçons, comme on l'a montré dans le paragraphe précédent. Leur choix d'orientation pour la formation agricole est lié aux stratégies éducatives familiales et aux enseignants qui favorisent l'accès des garçons aux positions dominantes (Ferrand *et al.*, 1999) que la profession agricole autorise par la suite. Pour autant, les hommes se vivent rarement comme de simples dépositaires des héritages de socialisation. Ils mentionnent souvent comme caractère décisif de leur choix scolaire un projet d'installation agricole précis qui renvoie aux stéréotypes de sexe : perspective d'héritage du bien foncier familial, attrait pour le travail de la terre ou la conduite des matériaux agricoles, etc. :

*« C'est moi qui ai décidé de faire ça (des études agricoles), je voulais reprendre l'exploitation. J'ai jamais ça, j'ai jamais travaillé la terre... C'est pour ça que j'ai voulu me perfectionner. »*

(Michael, 28 ans, en union libre, sans enfant).

Globalement, les agriculteurs interviewés restent héritiers des projets parentaux qu'ils ont adoptés souvent sans se poser de question, pour se les réapproprier. Après avoir atteint le filet de sécurité des diplômes agricoles qui assure une réussite dans la profession agricole, ils font part d'une appréciation qualitative de leur parcours de formation, souvent perçu comme un long fleuve tranquille. Ils ont eu une certaine aisance à intégrer les filières de la formation agricole et à suivre les enseignements. Leur formation leur a permis l'accès à des nouveaux savoirs, à une socialisation professionnelle formelle et informelle, ainsi qu'à tous les ingrédients nécessaires pour une carrière agricole réussie. L'obtention de la qualification agricole a rendu le déroulement du scénario de l'entrée dans la profession agricole immuable. Il s'agit d'ailleurs pour eux d'un sésame qui permet de passer le système de gratification des compétences professionnelles, en ce sens, la socialisation secondaire des hommes n'est pas une pure reproduction du processus de la socialisation familiale (Berger et Luckmann, 1986). Les changements qui ont affecté les modes de reproduction du groupe professionnel des agriculteurs sont, d'une part, l'accroissement du poids relatif du titre scolaire et, d'autre part, la détention d'une culture générale de l'agriculture. Ainsi, la combinaison du capital économique (patrimoine foncier familial), du capital culturel (transmissions

intergénérationnelles et formation agricole) et symbolique fait de leur trajectoire dans la formation agricole un enjeu de plus en plus essentiel de la reproduction du pouvoir masculin (Bourdieu *et al.*, 1973). Elle permet alors aux hommes de consolider leur « légitimité symbolique ».

Par ailleurs, les comportements des différents acteurs scolaires (conseillers d'orientation, conseillers principaux d'éducation, enseignants, etc.) jouent souvent dans le sens de la dissuasion des filles à s'engager dans les formations habituellement proposées aux garçons (Aebischer, 1991). Ces derniers n'hésitent pas à formuler des remarques quant à la présence des filles dans les sections masculinisées : « *Dans les classes où je n'ai que des garçons, ça se passe beaucoup mieux. Quand il y a une fille ou plusieurs, ça dégénère... les filles sont souvent les reines pour semer la zizanie entre eux (les garçons)... J'admets que je préfère qu'elles soient dans d'autres classes que les miennes... même pour elles, je crois qu'il vaut mieux qu'elles fassent autre chose* » (M. M., 42 ans, enseignant en agronomie dans un lycée professionnel agricole).

Cette mise à l'écart des filles se manifeste également dans les règlements intérieurs des stages de formation sur les exploitations agricoles. Au fur et à mesure que leur part a progressé dans les formations de la production, on a observé un durcissement des critères physiques d'accès aux pratiques d'apprentissage. Ainsi, les filles âgées de moins de 18 ans n'ont pas le droit de porter du poids au-delà de 15 kilos. De même, elles se voient interdire l'accès des outils tels que les brouettes, les fourches et des matériels actionnés par la prise de force. Du coup, ces dernières sont plus souvent observatrices qu'actrices durant leur stage.

Par ailleurs, on s'aperçoit que les interventions des enseignants et des chefs d'exploitation des lycées agricoles sont souvent défavorables aux filles, les garçons bénéficiant de plus de soutiens, d'encouragements et de félicitations. Ces traitements différenciés se trouvent parfois aussi dans les processus de notation, d'orientation et de recrutement. Ainsi, les acteurs scolaires ne sont pas toujours sexuellement neutres (Mosconi, 1994). Non seulement, ils contribuent activement à la production et au maintien des inégalités entre les filles et les garçons de façon efficace et invisible (Mosconi, 1994 ; Duru-Bellat, 1990), mais encore, ils tendent à reproduire les rapports sociaux de sexe et la division sexuée du monde professionnel.

De la reproduction à l'identité des trajectoires des pères au rejet des principes d'héritage de la socialisation agricole, en passant par des trajectoires plus réfléchies, les configurations des choix d'orientation des filles et des garçons sont aussi diverses que différenciées. C'est ainsi que leurs expériences de socialisation et de scolarisation influent sur l'élaboration du projet professionnel.

## 4. Effets des socialisations pour l'élaboration du projet professionnel

### 4.1. Le poids du référentiel masculin de la profession agricole pour l'accès au foncier

En l'état actuel du poids du référentiel masculin du métier d'agriculteur, les différents mécanismes d'accession aux moyens de production restent défavorables aux femmes. La détention d'un bien foncier est sans conteste la condition *sine qua non* pour l'exercice de la

profession agricole. Malgré les mutations de l'agriculture (développement des formes sociétaires, modernisation des techniques, etc.), l'organisation mondiale des échanges et l'accroissement démographique des territoires ruraux, les successions patrimoniales restent le modèle prédominant de l'accession au foncier pour le groupe professionnel des agriculteurs (Jacques-Jouvenot, 1997). Ces mécanismes sont encore largement soumis à la nécessité de perpétuation du bien foncier familial et étroitement liés à l'idée de la continuité lignagère (Jacques-Jouvenot, 1997). C'est généralement sur les garçons que repose cette injonction à préserver ou améliorer le patrimoine familial. Les héritiers potentiels acquièrent le contrôle des entreprises agricoles au moment des successions, des départs en retraite, ou bien lors de situations tragiques, comme le décès d'un père ou d'un grand-père.

L'examen des modes d'accession au foncier des personnes interviewées confirme le privilège donné aux hommes quant à l'héritage du patrimoine des parents<sup>12</sup>. D'une certaine manière, les logiques de succession fonctionnent comme un facteur d'exclusion des filles de la profession agricole (Barthez, 1982 ; Delphy, 2001 ; Rieu et Cettolo, 2000 ; Dahache, 2004). La circulation des biens fonciers en lignée masculine relève de stratégies familiales qui visent l'adhésion des garçons aux principes de l'héritage, sous-tendue par la force des liens de parenté, et de « continuité intergénérationnelle » (Pitrou, 1978). Le maintien des entreprises agricoles familiales demeure une norme forte dans ce milieu professionnel. Plus formés que les filles, plus impliqués dans les préoccupations quant au devenir de l'entreprise agricole familiale, les hommes ont généralement été appelés à remplir leur devoir dans le processus de « passation du statut d'agriculteur de père en fils » (Jacques-Jouvenot, 1997).

Pour autant, le sort de l'héritage n'est pas toujours prédictible dans toutes les familles agricoles. Les enjeux se jouent en fonction des ambitions professionnelles des garçons issus des fratries mixtes et également selon qu'il s'agit d'une fratrie unique. Ainsi, les femmes interviewées qui relèvent de ces configurations familiales ont parfois eu l'opportunité de s'approprier une partie ou la totalité du bien foncier familial. Comme le montre l'extrait de témoignage qui suit :

D'une certaine manière, les chances conditionnelles d'entrée dans la profession agricole des filles et des garçons, dotés à la fois d'un capital culturel agricole et d'un patrimoine foncier sont largement soumises aux contraintes liées à l'appartenance de sexe et à l'origine socioprofessionnelle. Ainsi, les enfants de non-agriculteurs ayant choisi l'agriculture n'entrent pas dans ces logiques de reproduction familiale qui pénalisent les filles, situées en dernière ligne des stratégies familiales. Même si l'accès au foncier reste difficile, certaines d'entre elles arrivent à s'affranchir des freins objectifs à leur carrière professionnelle, en opérant des projets d'installation dans le culte de l'autonomie et de l'indépendance.

#### 4.2. Comment construire son autonomie professionnelle ?

Nous avons vu que la plupart des femmes interrogées ont occupé des emplois éloignés de la profession agricole (aide ménagère, ouvrière, cuisinière, etc.) avant de faire le

<sup>12</sup> Parmi les 6 000 installations annuelles aidées (dans le cadre de la DJA), 30 % ne sont pas des transmissions familiales (CNASEA, 2005).

Mireille (33 ans, en union libre, sans enfant) dirige une exploitation agricole spécialisée dans les activités céréalières (20 ha) avec une production de volailles de 40 000 poulets et de 15 vaches-mères. Elle est la fille d'un chef d'exploitation et d'une mère sans statut professionnel. Elle a reçu une « prime éducation » en agriculture. Ses parents sollicitaient leurs enfants (2 filles et 2 garçons) dans les activités de l'entreprise. Toutefois, leur modèle reflète une absence de répartition des tâches domestiques et une division sexuelle du travail. Mireille n'adhère pas à ce schéma de famille agricole traditionnelle. Malgré cela, elle a choisi d'arrêter ses études de façon précoce afin d'aider ses parents sur l'entreprise agricole. Elle a alors accédé au statut d'aide familiale. Destinée à poursuivre le parcours de son père, le frère de Mireille a préféré s'orienter vers une autre profession au moment décisif de processus de transmission de l'exploitation familiale, ce qui a facilité l'installation de Mireille sur l'entreprise familiale : « *Mon frère n'a pas voulu rester, il avait les études qu'il fallait mais tant pis pour lui... Au départ, c'était lui qui devait s'installer, moi je faisais que l'aider, c'était lui qui devait rester* ».

Par crainte d'échouer aux examens, elle a préféré s'abstenir de suivre les études agricoles qui permettent l'accès aux aides à l'installation (DJA et prêts bonifiés). Son mari exerce la profession de chauffeur poids lourds. Il intervient très peu sur l'entreprise agricole, mais prend en charge certaines tâches domestiques dont la préparation du repas du soir, et partage le reste avec Mireille (courses, ménage, etc.).

choix de s'installer en agriculture. La précarité de leur situation professionnelle a fait revoir leur ambition à la baisse. Quand elles ont défini leurs conditions d'accès à la profession agricole en optant pour une installation à titre individuel, le métier d'agricultrice n'a plus fait office de repoussoir. Dans leurs récits biographiques, leur projet d'installation apparaît comme une référence identitaire tout à fait centrale, soutenu par de forts discours sur les idées d'autonomie et d'accomplissement professionnel et personnel, un métier résolument propice à leurs aspirations à l'émancipation. Leurs ambitions se sont focalisées sur la création de leur propre entreprise agricole en tant que tremplin vers ces idéaux, mais également sur une réussite appréhendée au niveau personnel : ne pas dépendre de qui que ce soit, gagner son propre argent, etc. : « *Je voulais être indépendante, ne pas avoir de chef derrière moi et je voulais gagner ma vie, avoir un travail chez moi {...}. Je ne me voyais pas demander de l'argent à mon mari pour quoi que se soit.* » (Annie, 48 ans, mariée, 3 enfants).

Les femmes ont ainsi acquis des capacités d'action au cours de leur trajectoire biographique rendant possible une « reconversion identitaire », ce qui renvoie à une rupture biographique et une modification quant à leur « destinée probable ». Ces agricultrices ont construit leur identité professionnelle de base, qui constitue non seulement une « identité au travail » (Dubar, 1996) mais encore l'anticipation de leur carrière agricole et la mise en œuvre d'une logique de distanciation envers les modèles des couples ou familles agricoles. Cette construction de leur identité coïncide avec leur expérience des discriminations sexuelles et des inégalités d'accès aux filières de formation. Il ne s'agit donc plus seulement d'un choix de métier mais d'une construc-



tion personnelle d'une stratégie identitaire (Dubar, 1996). Cette construction met en jeu la réalisation de leur projet d'installation et l'appréciation de leur capacité d'action à se détacher des situations de dépendance vis-à-vis de la famille et du conjoint.

Construite autour de leur désir d'autonomie et d'indépendance financière, l'identité des femmes combine la mobilité, avec le refus de reproduire le modèle de la complémentarité des hommes et des femmes en agriculture. Elle se définit donc par le refus d'une « dentité héritée » (Dubar, 1996) et manifeste une prise de distance avec l'idée d'une détermination pesante sur le choix d'avenir. Ces dernières ont relativement conscience des marges de manœuvre que le processus d'une installation individuelle autorise. Les revendications d'autonomie et les références à la création d'entreprise traduisent l'aspiration à une « autre culture fondée sur l'authentique » (Dubar, 1996). Mais, cette posture les expose aux contraintes liées à la structuration du monde agricole qui privilégie la mobilisation collective du groupe professionnel des agriculteurs dans les processus de productivité. Passée l'étape de l'accès à la formation agricole, des aides à l'installation, au foncier, les femmes se trouvent toujours confrontées à une « réalité professionnelle investie par les hommes » (Lapeyre, 2003), que sont les dirigeants des coopératives de production, les techniciens agricoles, les banquiers, les autres commerçants lors des ventes directes des produits de la ferme, etc. Il s'agit pour elles de prouver leur légitimité à diriger leur entreprise agricole de façon autonome, en montrant notamment leur compétence et fiabilité mais surtout en faisant leurs preuves. On voit bien que l'autonomie des femmes reste quelque peu limitée. Comme le montre le témoignage suivant : « *Je crois que le plus qui m'en a voulu au départ ce sont les charcutiers. Ils avaient l'air de dire que je leur prenais toujours un peu plus de clientèle (...). C'est surtout les bavardages avec les autres commerçants après certains m'ont dit ben tu sais tu gardes ta clientèle tu voles pas celle aux autres (...). Mais, j'ai continué de vendre même si ça n'a pas arrêté.* » (Nicole, 40 ans, mariée, 2 enfants).

Si les rapports avec leur famille (père, mère, conjoints) sont à même de changer, l'activité professionnelle des agricultrices peut toutefois rester déchirée entre leur rôle de mère/épouse et de femme active/professionnelle, mais peut aussi, à l'inverse stimuler l'invention de stratégies de carrière complexes qui tient compte de façon diverse de leur vie de famille. D'autant plus que les projets des femmes nécessitent le soutien des conjoints et parfois même du réseau familial (beaux-parents, père, mère). Dans le cadre de notre terrain d'enquête, nous avons constaté que les proches ont soutenu le projet d'installation des agricultrices et les ont même encouragé à aller dans cette voie professionnelle comme « espace de réalisation personnelle » (De Singly, 1996). Ce projet devient « une affaire de famille » (Ferrand, Imbert et Marry, 1999), d'ailleurs, on note que certains conjoints les ont activement soutenu dans leur parcours de formation en s'occupant des enfants en bas âge. Ces soutiens actifs et encouragements ont permis aux femmes de ne pas culpabiliser sur leur indisponibilité supposée à concilier les exigences de la formation (stages, enseignements, etc.) et de leur vie de famille : « *Ils (les professionnels du système éducatif agricole) imposent, si on a des enfants de le (BPA adulte) faire en deux ans. Il ne faut pas avoir d'obligations (...). Mon mari m'a aidé oui, heureusement qu'il était là pour les enfants sinon je n'aurais pas pu la faire avec les formateurs qui critiquaient que j'étais mère de 3 enfants* » (Valérie, 35 ans, mariée, 3 enfants).

Pour les agricultrices qui ont connu une « socialisation inversée » (Saladin d'Anglure, 1992) le choix de métier s'est réalisé en toute liberté et semble aller de soi, et ce, quelles que soient les multiples raisons ayant influencé leur décision : vocation et détermination depuis l'enfance, un goût prononcé pour l'agriculture, et les activités végétales (culture, amour de la terre, etc.), héritage professionnel familial, goût pour l'indépendance que procure ce métier.

A partir du moment où les femmes ont opéré des projets d'installation porteurs d'autonomie et d'indépendance, elles ont adopté des stratégies et des pratiques différenciées du modèle de la subordination des femmes en agriculture.

## 5. Vers une transformation des normes professionnelles et conjugales

### 5.1. Des pratiques professionnelles distancées des modèles traditionnels des femmes en agriculture

Si une distanciation s'effectue envers les représentations et les modèles professionnels traditionnels des hommes et des femmes, la différenciation entre les générations est relativement plus marquée chez les femmes installées à titre individuel. Les agricultrices interviewées aspirent à d'autres modèles et essaient de tout mettre en œuvre afin d'exercer la profession différemment de leurs mères, des autres femmes et des hommes. Cette mise à distance intervient suite à l'observation des parcours de vie des autres agricultrices et notamment à partir de leurs analyses, fortement argumentées sur la vie des lignées féminines. Les agricultrices rencontrées présentent de véritables « critiques en actes » (Bouffartigue et Gadéa, 2000) : « *J'ai eu des femmes autour de moi (grand-mère, mère et tante) travailler corps et âme dans les champs, garder les vaches, tuer les oies toute la nuit pour les porter au marché le matin... J'ai pas trop de bons souvenirs quand j'ai vu comment elles travaillaient toujours en train de porter du poids {...}. C'est quelque chose que je ne veux pas vivre c'est pour ça que j'ai équipé ma salle de gavage pour pas prendre de peine quoi.* » (Christelle, 33 ans, sans enfant, en union libre).

L'appréciation de leur carrière ne se résume pas seulement à un processus d'insertion dans les réseaux professionnels (coopératives de production, abattoirs, etc.). Elles se sont aussi transposées dans une « logique d'entreprise et de rentabilité » (Lapeyre, 2003) et ont orienté leur exploitation vers des productions relativement diversifiées<sup>13</sup>. Elles développent un mode de management professionnel particulier, en faisant appel à des salariés pour les activités culturelles, la comptabilité, la planification des productions animales dans l'année, etc., et prennent plus de distance envers les normes familiales instituées. Ces modes d'organisation du travail porteurs d'autonomie et d'indépendance ont souvent été repensés à travers l'analyse critique des cadres normatifs du travail inhérent au « rapport familial de production » (Barthez, 1982) et de voisinage.

<sup>13</sup> Productions avicoles (élevage ou gavage) et/ou productions de bovins, productions végétales (céréales, tabac), transformation des produits de la ferme.

L'examen des pratiques professionnelles des femmes confirme la différenciation qui existe entre les activités agricoles exercées par les femmes et les hommes. Alors que les agriculteurs rencontrés adoptent des productions céréalières, les femmes optent plutôt pour les productions animales. Toutefois, les lignes de la division sexuelle du travail tendent à devenir de plus en plus floues. Les agricultrices réalisent un certain nombre d'activités de moisson, de culture et semence et n'hésitent pas à utiliser le tracteur pour éviter des efforts physiques, notamment pour le transport des aliments de leur production animale. Ainsi, le principe d'interchangeabilité des tâches dites « masculines » (activités culturales) et « féminines » (soins aux animaux) est en marche et entre en conflit avec les catégories assignées, notamment les attributs, les présupposés et les stéréotypes de sexe de ce secteur professionnel. La redéfinition progressive de l'éthos est repérable à travers toute une série de pratiques auxquelles les femmes se livrent pour contrôler individuellement le temps de travail passé pour l'activité agricole. Cette régulation temporelle passe aussi par une mise à distance des contingences domestiques et familiales, mais aussi par une densification du temps de travail et des mesures concrètes de délégation. La mise en œuvre d'une logique réflexive par rapport à l'organisation du travail, aux productions adoptées, aux modes d'exercice, etc. a parfois conduit certaines agricultrices à se distancier des organisations syndicales parce que le syndicat ne correspond pas à leurs attentes, à l'inverse des autres structures agricoles : coopératives de production, silos, abattoirs, etc., même si on note une progression constante, mais faible, des femmes dans les postes de responsabilité des organisations agricoles<sup>14</sup>. Cette flexibilité opérée par les agricultrices interviewées n'induit pas pour autant une réduction de leur temps de travail, mais plutôt une intensification, instaurant au final de nouvelles temporalités en rupture avec le « calendrier domestique » (Le Feuvre, 1999). La priorité qu'elles accordent à leur activité contribue à définir leur identité par deux traits classiques de la « masculinité » : l'exercice autonome de la profession agricole et la centralité du travail.

Ces femmes qui ont créé leur propre entreprise se situent dans une configuration différente de celle de leur mère qui les place face à des gains potentiels (possibilité d'accès aux aides à l'installation, au statut de chef d'exploitant et aux organisations agricoles, possibilité d'autonomie professionnelle, etc.). Même si elles doivent faire face aux contraintes inhérentes au monde agricole (exigences de productivité, normes, endettements, etc.), elles sont parvenues à négocier de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes. Leurs modes d'installation et d'exercice de la profession ont agi directement sur une modification des attributions familiales et ont permis un affaiblissement relatif de la dépendance envers les hommes.

<sup>14</sup> En 1984, sur les 831 dirigeants et personnalités du monde agricole répertoriés, on comptait 15 femmes dont 5 agricultrices. En 2006, parmi les 196 dirigeants, présidents des fédérations régionales et membres de conseils administratifs de syndicats agricoles (FNSEA, CNJA, Coordination rurale, Confédération paysanne), on compte 23 femmes. Par ailleurs, l'instance nationale de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture compte une femme sur 12 membres. En Midi-Pyrénées, les femmes représentent 9 % parmi les 362 élus répertoriés dans les organisations professionnelles. Dans le département du Gers, en 2007, sur les 128 adhérents de la confédération paysanne, on compte 40 femmes et parmi les 1 200 adhérents de la FDSEA, les femmes représentent 25 %. En 2006, la Coordination rurale compte 160 adhérents dont 12 femmes.

## 5.2. Négociations, arrangements de couples dans l'espace domestique et privé

L'analyse des modalités d'organisation du travail domestique des agricultrices rencontrées fait apparaître des formes de management relativement différenciées des normes éducatives et domestiques habituelles en agriculture. Mais l'absence de structures collectives (crèches) les oblige à faire largement appel à l'environnement familial. Leur mode d'insertion dans la profession agricole tout comme la nature des activités de leur entreprise agricole ont entraîné un modèle spécifique d'implication dans le travail, induisant des réajustements du côté de la sphère privée. Les exigences professionnelles (temps de travail, gestion des impondérables liés aux productions) ont ainsi contribué à produire les conditions nécessaires pour tendre vers une distanciation par rapport au domestique. La première étape de cette distanciation a souvent impliqué une renégociation de la répartition des activités familiales et domestiques entre conjoints, non sans mal. En parallèle à cette forme de négociation, le recours au réseau familial se révèle fréquent, voire quotidien, pour la prise en charge des enfants en bas âge, mais il s'effectue sans états d'âme. Dans les configurations conjugales où l'on constate une absence de redistribution des tâches, la mobilisation des lignées ou des enfants aînés s'effectue dans les travaux ménagers (repassage, ménage, rangement, etc.) et permet ainsi une diminution de la charge du travail domestique.

Lorsque le lieu d'exercice professionnel est à proximité du domicile, ou même à côté de celui des parents, les interférences entre l'exploitation agricole et la sphère domestique sont pourtant loin d'être systématique. Pour certaines agricultrices, la perméabilité spatiale entre les deux sphères nécessite une organisation méticuleuse qui repose sur elles-mêmes. Cette configuration est souvent le résultat d'un accord tacite avec les conjoints et apparaît comme une stratégie explicite de « conciliation entre la vie professionnelle et familiale ». Ces dirigeantes d'exploitation sont spécialisées dans des productions relativement exigeantes : gavage, élevage de veaux, qui leur laissent peu de marge de manœuvre en termes de modulation des horaires de travail. L'enchaînement de leurs activités professionnelles s'amplifie en fonction des temps parentaux et domestiques. Mais elles font en sorte de sortir des situations de tiraillement en faisant appel à leur grande capacité d'organisation, afin de faciliter la participation des personnes en charge d'une partie des activités domestiques (mère, enfants, etc.). Cette « socialisation à l'efficacité » (Lapeyre, 2003) nécessite la mise en œuvre de pratiques anticipatrices, comme les consignes pour le ménage et la préparation des repas, etc., pour atteindre les conditions optimales de l'activité professionnelle.

Pour d'autres agricultrices, les modes d'installation à proximité du domicile renvoient aux stratégies économiques adoptées lors de la création des bâtiments agricoles (réduction des frais concernant l'aménagement de l'électricité, etc.) ou encore à la configuration des structures agricoles héritées. Inscrites dans des activités professionnelles diversifiées (céréales, volailles, bovins, activités para-agricoles), ces agricultrices professionnelles mettent en œuvre diverses stratégies de « disponibilité maximale » qui induisent une gestion partagée en duo des temporalités familiales et de leur enchevêtrement. Ainsi, les interférences entre les sphères professionnelle et domestique ont lieu uniquement dans les situations d'urgence (enfants malades ou autres). Leurs expériences de « socialisation à la combativité » (Lapeyre, 2003) les ont souvent conduites à adopter ce mode de management domestique.

Les agricultrices qui ont installé certains de leurs ateliers de production à distance du domicile ont cherché à dissocier les différentes sphères professionnelles et familiales. Impulsée par elles, cette stratégie de distanciation a été possible parce qu'elles partageaient les mêmes aspirations à l'autonomie que leur conjoint. L'attitude de soutien actif des conjoints, leur compréhension des horaires du travail agricole et leur participation équitable au domestique sont autant d'éléments qui permettent aux femmes de disposer d'une plus grande souveraineté temporelle dans leur travail agricole somme toute intensif et exigeant (productions de tabac, de volailles, de céréales). Leur « socialisation émancipée à l'égard du domestique » leur a ainsi permis de se départir des enjeux de la « conciliation vie professionnelle/vie privée », tout en préservant leur liberté individuelle. Entre l'ère des pionnières et celle des femmes interrogées s'est créée une rupture générationnelle qui n'est pas sans lien avec l'attitude des conjoints, par rapport à leur implication dans la sphère domestique. La renégociation des tâches domestiques que l'on constate au sein des couples bi-actifs rencontrés entraîne des pratiques domestiques et parentales égalitaires de la part des conjoints, surtout quand ils sont non-agriculteurs, et témoigne ainsi d'une certaine « démocratisation des rapports sociaux de sexe » (Giddens, 1992 ; Beck 2001) dans la sphère privée.

Parfois, des stratégies préventives ont été mises en œuvre par les jeunes agricultrices comme le choix d'un conjoint qui exerce une autre profession qu'agriculteur, et qui partage les mêmes valeurs à propos du partage du travail domestique, du choix de profession, etc. C'est le cas de Mireille (33 ans, en union libre, sans enfant) qui souligne : *« Je ne voulais pas me marier avec un agriculteur, je ne voulais pas avoir d'enfant, ... je ne voulais pas passer mon temps à m'occuper de tout dans la maison... déjà que je n'aime pas rester dedans... Quand j'ai rencontré R. (son conjoint) je lui avais déjà dit tout cela quoi, au début qu'on se fréquentait... il comprend ce que je veux et c'est pour ça que je l'ai gardé ».*

Si certaines femmes ont choisi des conjoints qui partagent les mêmes valeurs du couple, d'autres planifient les maternités avant de s'engager dans la profession agricole. Celles-ci interviennent, soit pendant les études, soit au début de l'entrée dans la vie active (avant leur installation). Cette anticipation leur permet de ne pas contrarier leur trajectoire professionnelle dans l'agriculture.

## 6. Conclusion

Dans la sphère familiale, les filles et les garçons sont formatés par les rapports sociaux de sexe existant dans le monde agricole. A travers les apprentissages familiaux s'opèrent des apprentissages des modes de représentation et des modèles de conduites qui contribuent à instituer chez les filles et les garçons des identités de sexe et des positions sexuées différentes (Mosconi, 2004). Du côté des garçons, l'éducation reçue (attentes, sanctions, apprentissage agricole, etc.) leur permet d'incorporer progressivement les traits généraux caractéristiques de la culture de leur groupe d'appartenance sociale de base. Elle constitue une condition essentielle du maintien et de la transmission entre les générations des « noyaux culturels » (Dubar, 1996) spécifiques au monde agricole. Quant aux filles, leur expérience de socialisation sexuée peut parfois les inciter à ne pas reproduire le modèle de leur mère et, de fait, à transgresser les stéréotypes de sexe.

Cette forme de résistance à la socialisation leur permet d'avoir d'autres expériences de vie et d'élaborer notamment de nouveaux projets professionnels.

En choisissant le métier d'agricultrice professionnelle, alliant une formation agricole et une installation à titre individuel, les filles se positionnent en décalage par rapport aux déterminations de genre des environnements socialisateurs et personnels. Elles impulsent le mouvement d'une remise en cause des modèles professionnels familiaux et conjugaux. Dès lors qu'elles s'investissent dans un processus d'individualisation, les filles exploitent au mieux les contradictions de la réalité du monde agricole qui d'un côté tendent à reproduire les rapports sociaux de sexe, et d'un autre côté leur donne accès en droit à la formation agricole, aux qualifications et aux aides à l'installation, au foncier, au métier d'agriculteur, etc. Quels que soient leurs parcours de socialisation, quels que soient leur niveau de qualification agricole et les différences d'engagement professionnel et domestique, les jeunes femmes tendent à rompre avec la chaîne de « reproduction de génération en génération » de la position traditionnelle des femmes en agriculture.

La configuration de leurs modes d'engagement professionnel et domestique témoigne d'une « mobilité de genre » (Guichard-Claudic et Kergoat, 2007) au regard des anciennes normes professionnelles et conjugales, ce qui n'est pas le cas pour les couples exploitants. En pénétrant dans des espaces de travail dévolus aux hommes et en transgressant les orientations « genrées » en termes de positions professionnelles et personnelles, les agricultrices professionnelles bousculent quelque peu les définitions traditionnelles de la féminité et de la masculinité en agriculture. Leurs pratiques de l'« inversion du genre » (Guichard-Claudic et Kergoat, 2007) contribuent en cela au renouvellement de la profession agricole mais aussi du groupe social des agriculteurs et des agricultrices.

## Bibliographie

- Aebischer V. (1991) Les processus de construction indentitaire chez les filles, *L'orientation scolaire et professionnelle* 20 (3), 291-301.
- Barthez A. (1982) *Famille, travail et agriculture*, Paris, Editions Economica.
- Baudoux C., Zaidman C. (1992) *Egalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, Paris, L'Harmattan.
- Beck E. (2001) *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Alto Aubier.
- Berger P., Luckmann T. (1986) *La construction sociale de la réalité*, (trad. fr.), Paris, Métailié, 1<sup>re</sup> édition 1966.
- Bouffartigue P., Gadéa C. (2000) *Sociologie des cadres*, Paris, La Découverte.
- Bourdieu P. (1993) *Stratégies de reproduction et modes de domination*, in : *Séminaire de la Mission historique française en Allemagne*, Veit P., Christin O., [http://biblionline.site.voilà.fr/reserve\\_4/reproduction\\_et\\_domination.doc](http://biblionline.site.voilà.fr/reserve_4/reproduction_et_domination.doc).

- Bourdieu P., Boltanski L. et Saint-Martin M. (de) (1973) Les stratégies de reconversion, *Informations sur les sciences sociales* 12 (5), 61-113.
- Bourdieu P., Passeron J.-C. (1970) *La reproduction. Eléments pour une théorie de la reproduction du système d'enseignement*, Paris, Editions de minuit.
- Caniou J. (1983) Les fonctions sociales de l'enseignement agricole féminin, *Etudes rurales* 92, Agriculture et condition des femmes.
- Cardon P. (2004) *Des femmes et des fermes. Genres, parcours biographiques et transmission familiale*. Paris, L'Harmattan.
- CNASEA (2005) *Enquête statistique sur les installations aidées*.
- CNASEA (2004) *Enquête statistique sur les installations en agriculture*.
- Connell R. (1987) *Gender and Power : Society, the Person and Sexual Politics*, London, Polity Press.
- Crompton R. (1999) *Restructuring Gender Relations and Employment. The Decline of the Male breadwinner*, Oxford, Oxford University Press.
- Dahache S. (2006-2008) La féminisation des établissements d'enseignement agricole en Midi-Pyrénées : un cas révélateur de la dynamique des rapports sociaux de sexe dans le monde rural, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en cours, Sociologie, Toulouse II.
- Dahache S. (2005) La féminisation des établissements d'enseignement agricole en Midi-Pyrénées : un cas révélateur de la dynamique des rapports sociaux de sexe dans le monde rural, Mémoire de DEA, Sociologie, Toulouse II.
- Dahache S. (2004) Déterminants et installations individuelles en agriculture : le cas des femmes dans le département du Gers, Mémoire de maîtrise, Sociologie, Toulouse II.
- Daune-Richard A.-M., Flament C., Lemaire M. et Marry C. (1987) *Les filles dans les formations industrielles de technicien supérieur liées aux nouvelles technologies. Le cas des BTS et DUT dans l'académie d'Aix-Marseille*, Rapport au ministère de l'Emploi, LEST-CNRS.
- Delphy C. (2001) *L'ennemi principal : Penser le genre*, Paris, Syllepse.
- DGER (2003) *Année 2003-2004. Résultats statistiques sur la formation initiale scolaire. L'enseignement général, technologique et professionnel agricole*, Ministère de l'Agriculture.
- Dubar C. (1996) *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Duru-Bellat M. (1990) *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris, L'Harmattan.
- Ferrand M., Imbert F. et Marry C. (1999) *L'excellence scolaire : une affaire de famille. Le cas des normaliennes et des normaliens scientifiques*, Paris, L'Harmattan.

- Gervais M., Jollivet M. et Tavernier Y. (1997) *La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, in : *Histoire de la France Rurale*, Tome IV, Duby G., Wallon A. (dir.), Paris, Editions du Seuil.
- Giddens A. (1992) *The Transformation of Intimacy : Sexuality, Love & Eroticism in Modern Societies*, London, Polity Press.
- Guichard-Claudic Y., Kergoat D. (2007) Le corps aux prises avec l'avancée en mixité, *Cahiers du Genre* 42, *Inversion du genre : corps au travail et travail des corps*, 5-18.
- Jacques-Jouvenot D. (1997) *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.
- Lapeyre N. (2003) La féminisation des professions libérales : analyse d'un processus. Le cas des femmes médecins, avocates et architectes, Thèse de doctorat, (421 pages + annexe), Toulouse.
- Le Feuvre N. (2003) Le « genre » comme outil d'analyse sociologique, in : *Le genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*, Fougeyrollas-Schwebel D., Planté C., Riot-Sarcey M. et Zaidman C. (eds), Paris, L'Harmattan, 39-52.
- Le Feuvre N. (1999) Gender, occupational feminisation and reflexivity, in : *Restructuring Gender Relations and Employment : The Decline of Male Breadwinner*, Crompton R. (ed.), Oxford, Oxford University Press, 150-178.
- Marry C. (2004) *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin.
- Marry C. (1998). *La comparaison France/Allemagne à l'épreuve des femmes*, in : *Les nouvelles frontières de l'inégalité*, Maruani M. (ed.), Paris, La Découverte, 71-82.
- Maruani M. (2000) *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.
- Mendras H. (1984) *La fin des paysans*, Arles, Editions Actes Sud, collection Babel.
- Mosconi N. (2004) De l'inégalité des sexes dans l'éducation familiale et scolaire, *Diversité ville, école, intégration* 138, 15-22.
- Mosconi N. (1994) *Femmes et rapports au savoir. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, Paris, L'Harmattan.
- Moscovici S. (1972) *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Larousse.
- Piaget J. (1932) *Le jugement moral chez l'enfant*, Paris, PUF.
- Pitrou A. (1978) *Vivre sans famille ?* Toulouse, Privat, 235.
- Rieu A. (2004) Agriculture et rapports sociaux de sexe. La « révolution silencieuse » des femmes en agriculture, *Cahiers du Genre* 37, *Loin des mégalofoles, Couples et travail indépendant*, 115-130 .
- Rieu A. (1989) Itinéraires socio-professionnels et rapports de sexe en agriculture, *Recherches Féministes* 2(2), 79-99.
- Rieu A. (1985) *Les agricultrices et la professionnalisation : une enquête en Midi-Pyrénées*, RGPSO, 1<sup>er</sup> trimestre, 89-101.



- Rieu A., Cettolo H. (2000) *Femmes et hommes dans les petites exploitations agricoles en Midi-Pyrénées*, Rapport de recherche, Contrat SOE2-CT-3044 DG XII.
- Rouyer V., Zaouche-Graudon C. (2006) La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement, in : *Filles-Garçons. Socialisation différenciée ?* Dafflon-Nouvelle A., Grenoble, PUG, 27-47.
- Saladin d'Anglure B. (1992) Le troisième sexe, *La Recherche* 23, 836.
- Segalen M. (1980) *Mari, femme dans la société paysanne*, Paris, Editions Flammarion.
- Singly F. (de) (1996) *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan.
- STATEA (2007) La population scolaire en 2006, *Bulletin d'informations statistiques de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche* 07-03, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- Terrail J.-P. (1984) De quelques histoires de transfuges, *Cahiers du LASA* 2, 35-75.
- Vouillot F., Blanchard S., Marro C. et Steinbruckner M.-L. (2004). La division sexuée de l'orientation et du travail : une question théorique et une question de pratiques, *Revue Psychologie du travail et des organisations* 10, 277-291.